

Questions orales

● (1450)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il m'est vraiment impossible de dire maintenant si je ferai ou non une déclaration cette semaine ou la semaine prochaine sur ce sujet.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. J'aimerais demander au premier ministre, surtout compte tenu du grand intérêt qu'il a manifesté ici aujourd'hui, s'il serait disposé à prendre des mesures d'urgence pour venir en aide au moins aux revenus fixes, étant donné que les pensionnés de la vieillesse doivent attendre environ un an tout réajustement de leurs pensions et que le taux d'indexation du Régime des pensions du Canada est toujours limité à 2 p. 100 malgré que, ces 12 derniers mois, l'inflation se soit élevée à quelque 8 p. 100.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député admettra qu'il y a seulement quelques mois les pensions de vieillesse ont été augmentées de 17 p. 100. Le chef de l'opposition semble penser que ce relèvement est peu élevé, mais je puis l'assurer que de nombreux pensionnés sont très reconnaissants au gouvernement libéral de cette mesure.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le très honorable député de Prince-Albert pour une question supplémentaire.

LA QUESTION DU CONTRÔLE DES PRIX ET DES SALAIRES—LA POSITION DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, alors qu'on posait hier au premier ministre des questions relatives à l'adoption d'une forme quelconque de contrôle des prix et des salaires, il a déclaré que certaines assemblées ou gouvernements provinciaux avaient fait connaître leur opposition. Maintenant qu'il nous a indiqué les gouvernements intéressés, pourrait-il nous dire quelle a été l'attitude des gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique lorsqu'on leur a demandé quelle serait leur position à l'égard de ce contrôle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la position des gouvernements auxquels j'ai fait allusion hier est parfaitement connue du public. Je ne divulgue rien qui ait été dit au cours de la conférence fédérale-provinciale et qui n'ait été publiquement déclaré à l'extérieur. En ce qui concerne la position des autres gouvernements évoqués par le très honorable représentant, je dois avouer n'avoir aucun souvenir de ce qu'ils auraient dit publiquement, contrairement aux députés de l'opposition, mais je serais vraiment très heureux de citer toute déclaration faite publiquement à ce sujet.

LA QUESTION DU CONTRÔLE DES PRIX ET DES SALAIRES—L'ÉTAT D'URGENCE—LES MOTIFS DE L'INACTION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Le premier ministre souffre apparemment d'amnésie sélective. N'est-il pas vrai qu'en vertu de la loi et de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, la responsabilité sous ce rapport, bien qu'elle soit partagée par les provinces, puisse être assumée par le gouvernement fédéral exclusivement pour autant que le Parlement ait décrété l'état d'urgence? Ne pense-t-il pas qu'en ce qui concerne

[M. Stanfield.]

l'augmentation énorme des prix nous sommes maintenant dans une situation d'urgence et ne trouve-t-il pas que la Chambre serait prête à le déclarer si le gouvernement lui en donnait l'occasion?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux évidemment pas parler au nom des autres partis représentés à la Chambre. Nous avons dit quelle est la politique de notre parti. L'opposition n'est peut-être pas satisfaite, mais nous ne voulions pas cacher nos vues à ce sujet. Je dois avouer que les opinions des autres partis devront être exprimées au nom de ceux-ci, par leurs chefs ou leurs anciens chefs, selon le cas. En ce qui concerne l'autre partie de la question, cela dépend en réalité du genre de mesure que le gouvernement allait introduire. La question du respect de la constitution devrait évidemment être examinée, mais on ne peut le faire que si le très honorable député pose une question complète sur une mesure donnée; j'essaierais alors d'obtenir une opinion juridique pour lui.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si le premier ministre n'a pas d'opinion juridique à ce sujet maintenant, c'est qu'il n'a lu aucun des jugements de la Cour suprême du Canada. Je suis très surpris de constater que cet expert en matière constitutionnelle, comme il l'a avoué lui-même, n'a pas lu les jugements.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a donné la parole au très honorable député pour une question supplémentaire; il pourrait peut-être la poser maintenant.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai été forcé de le dire à cause de la piètre excuse du premier ministre. Selon la presse, les gouvernements NPD sont en faveur de mesures de ce genre. Est-ce que la raison de l'inaction serait l'opposition du NPD, dont le premier ministre dépend?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le représentant de York-Sud a la parole.

* * *

LA COMMISSION DE RÉVISION DES PRIX DE L'ALIMENTATION

DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL—LA QUESTION DES POUVOIRS EXCEPTIONNELS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en d'autres circonstances, je serais tenté de répondre au très honorable député de Prince-Albert.

M. Fairweather: Soyez brave.

M. Lewis: Puis-je poser au premier ministre une question qui va dans le même sens que celles que je lui ai posées hier. Vu que le ministre de la Consommation et des Corporations a donné une réponse insatisfaisante à l'égard du travail que fait ou que ne fait pas la Commission de révision des prix de l'alimentation, le premier ministre a-t-il discuté de cette question avec le président ou les autres membres de la Commission ou encore avec le ministre et est-il prêt à demander au ministre de la Consommation et des Corporations de venir à la Chambre d'ici un jour ou deux pour nous dire exactement ce que fait la Commission et comment elle organise son travail?